

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue
sous seing privé, le 11 décembre 2025 à Louvain-la-Neuve**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à 1348 Louvain-la-Neuve, avenue Jean Monnet 2, s'est tenue l'Assemblée générale statutaire des titulaires des parts de la société coopérative « **ORES Assets** », BCE 0543 696 579.

L'Assemblée générale est ouverte à 17h50 sous la présidence de Madame Camille MAITREJEAN.

Le bureau est constitué et se compose de Madame Rosalia TUDISCA, Secrétaire, et de Madame Véronique Chenut d'Erquelinnes et de Monsieur Emmanuel Provis de Mouscron, tous deux scrutateurs.

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE - EXPOSE DU PRESIDENT

La Présidente expose qu'il résulte de la vérification à laquelle le bureau a procédé que :

1. l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 25D des statuts par courriel daté du 6 novembre 2025, ledit courriel mentionnant que la documentation relative à l'ensemble des points à l'ordre du jour est disponible en version électronique sur le site internet d'ORES Assets (<https://www.ores.be/ores-assets/assemblees-generales>) ;
2. les associés se sont conformés aux articles 25.A.1 et 28.2 des statuts ;
3. la liste des présences qui restera annexée au présent procès-verbal constate que sur un total de soixante-six millions cent cinquante-quatre mille sept cent nonante-et-une (66.154.791) parts :
Sont représentées :
 - a) Les parts détenues par CNEO (29.647.516), FINEST (2.507.233), FINIMO (3.280.295), IEG (1.713.310), IFIGA (105.360), IPFBW (9.016.024) et SOFILUX (7.464.424) ;
 - b) 1.345.286 parts sur les 2.047.799 parts communales ;
- 4) cette liste est revêtue d'une mention d'annexe (annexe 1)
- 5) les associés valablement représentés forment le quorum requis par l'article 27 des statuts.

II. EXPOSE ET PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE

La séance débute par un exposé de Fernand GRIFNEE, qui présente à travers son intervention, les éléments essentiels du Plan stratégique ainsi que les enjeux auxquels est confrontée ORES Assets.

III. QUESTIONS-REPONSES

Les interventions des différents délégués des villes et communes associées, ainsi que les réponses apportées par le management d'ORES en séance sont reprises dans une annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront publiés sur le site internet de l'intercommunale.

De plus, tant les mandataires communaux que les citoyens ont été invités à envoyer – par écrit avant le 5 décembre 2025 – toutes questions relatives aux points portés à l'ordre de jour de l'Assemblée. Une série de questions a été réceptionnée via ce biais émanant de Monsieur Jean-François Mitsch, citoyen de Beauvechain. Ces questions ainsi que les réponses apportées ont été publiées sur le site internet et seront également retranscrites dans l'annexe du présent procès-verbal.

IV. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Présidente invite alors l'Assemblée générale à délibérer sur les points de l'ordre du jour dans l'ordre suivant :

1. Plan stratégique ;
2. Nominations statutaires ;
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts.

Premier point à l'ordre du jour :

PLAN STRATEGIQUE

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du Plan stratégique ; ce document a été mis, dans les délais prescrits, à la disposition de tous les associés représentés à l'Assemblée générale.

Après avoir entendu l'exposé du Management d'ORES portant sur la vision stratégique, et après avoir eu l'occasion de poser des questions et de solliciter les précisions souhaitées, l'Assemblée générale acte l'approbation de l'évaluation annuelle du Plan stratégique.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à la majorité de 99,93 %, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

Deuxième point à l'ordre du jour :

NOMINATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée générale d'ORES Assets procède à la nomination définitive de Madame Laurence DENYS, cooptée en date du 20 novembre 2025 par le Conseil d'administration pourachever le mandat laissé vacant par la démission de Monsieur Thomas DERIDDER, conformément à l'article 15 des statuts.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième point à l'ordre du jour :

ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 DES STATUTS

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité l'annexe 1 des statuts telle qu'actualisée.

VOTE

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité, les abstentions n'impactant pas le calcul des majorités.

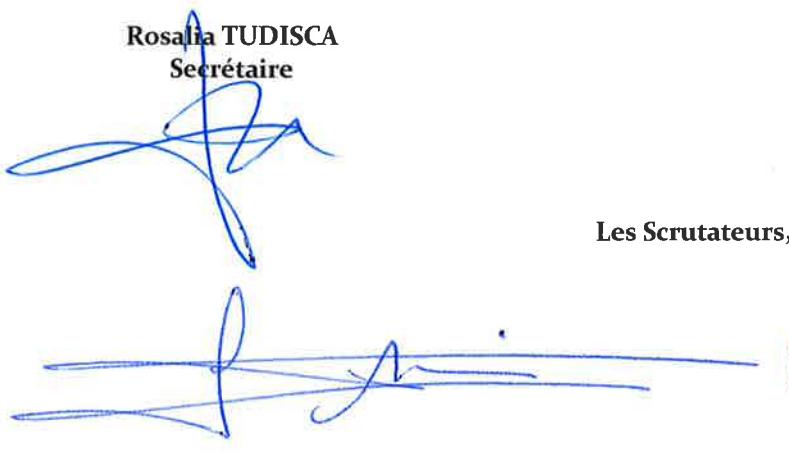
Madame la Présidente constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Après lecture du procès-verbal, tous les représentants des associés ont marqué leur accord pour que seuls la Présidente de l'Assemblée générale, les Scrutateurs et le Secrétaire paraphent les feuillets du présent procès-verbal.

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à Louvain-la-Neuve.

Rosalia TUDISCA
Secrétaire



Les Scrutateurs,

Camille MAITREJEAN
Présidente

